



## Premiere demande de titre de sejour

Par **danielo**, le 15/01/2025 à 16:31

Bonjour à tous, Je suis dans une situation compliquée avec ma compagne, avec qui je ne suis pas marié. Elle est en France depuis 2021 sans papiers (elle n'a pas reçu d'obligation de quitter le territoire). Nous avons une fille de 3 ans, née en France, qui est actuellement scolarisée dans les Yvelines (Versailles). De mon côté, je possède un titre de séjour de 10 ans. Nous cherchons une solution pour qu'elle puisse obtenir ses papiers sans passer par la procédure de regroupement familial, car cela impliquerait qu'elle quitte le territoire. Étant donné que notre fille est scolarisée ici, nous voulons éviter toute séparation. Nous avons déjà consulté plusieurs avocats. Ils nous ont conseillé de déposer un dossier directement à la préfecture, ce que nous avons fait il y a plus de 4 mois. Malgré des relances, nous n'avons toujours pas reçu de réponse. Nous souhaitons régulariser sa situation de manière légale et stable, mais toutes les démarches entreprises jusqu'à présent n'ont pas abouti. Si quelqu'un a un conseil ou une piste à nous donner, cela pourrait vraiment faire une différence pour nous. Récapitulatif : Arrivée en France : 2021 (sans obligation de quitter le territoire). Justificatifs : elle a bénéficié de l'AME depuis son arrivée. Enfant : née en France et actuellement scolarisée. Moi : titulaire d'un titre de séjour de 10 ans. Situation : non mariés, vivant sous le même toit, Nous sommes Serbe. Merci d'avance pour votre aide !

Par **youris**, le 15/01/2025 à 16:46

bonjour,

la solution serait de vous marier afin de bénéficier de la procédure de regroupement familiale qui peut s'appliquer (de manière exceptionnelle) si le futur conjoint est déjà en France.

voir ce lien : [regroupement familial famille déjà en France](#)

salutations